

**PROJET PEDAGOGIQUE
DE L'INSTITUT DE
FORMATION AUX
METIERS DE LA SANTE**

FORMATION AIDE-SOIGNANT

2018 - 2019

SOMMAIRE

A

INTRODUCTION		P 3
<u>CHAPITRE I : L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE</u> DU CENTRE HOSPITALIER DE GUERET	P 5	
I. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE	P 5	
II. L'ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE	P 7	
III. LA DEMARCHE QUALITE		P 7
IV. LES RESSOURCES DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	P 9	
IV.1. LES MOYENS HUMAINS		P 9
IV.2. LES MOYENS MATERIELS		P 10
<u>CHAPITRE II : LA FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS</u>	P 12	
I. LES CONCEPTIONS DE LA FORMATION		P 12
II. LES MODALITES D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION	P 14	
II.1. LES MODALITES PEDAGOGIQUES		P 15
II.2. L'ALTERNANCE		P 16
II.3. LE PARCOURS DE STAGE		P 16
II.4. L'EVALUATION		P 17
III. DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION		P 17
IV. MODULES DE FORMATION ET STAGES		P 18
IV.1. LES CURSUS COMPLETS		P 18
IV.2. LES CURSUS PARTIELS : DISPENSES DE FORMATION ET VAE	P 19	
V. LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE		P 28
VI. LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE	P 29	
VII. LES AXES DE PROGRES : OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS	P 30	
CONCLUSION		P 31
ANNEXE		P 32
BIBLIOGRAPHIE		P 34

INTRODUCTION

Les besoins de santé, l'évolution démographique, sociétale et économique amènent notre système de santé à évoluer et à s'adapter en permanence. Ces évolutions demandent aux futurs professionnels de santé des compétences nouvelles. L'élève durant sa formation initiale devra développer des aptitudes et des capacités à apprendre pour s'adapter aux changements.

La région est identifiée comme ayant une population des plus âgées d'Europe. Les perspectives démographiques notamment en Creuse et en Limousin, prévoient une progression à la hauteur de 40 % pour la tranche 85 ans et plus, d'ici 2030. Ces données présagent l'impact des besoins en professionnels compétents dans la prise en charge du grand âge. Cet état de faits, nous amène à développer pour les futurs professionnels aides-soignants en particulier, les valeurs du prendre soin et de la relation à l'autre en s'appuyant sur le concept d'humanité.

C'est pourquoi l'Institut de Formation, au travers de son projet pédagogique se doit par les moyens humains, techniques et pédagogiques, d'apporter le socle des compétences de base nécessaire à la construction du futur professionnel afin qu'il puisse s'intégrer pleinement à notre système de santé.

Les connaissances qui seront intégrées au cours de sa formation, notamment dans le domaine du développement durable, permettent au futur professionnel d'acquérir les bonnes pratiques dans une démarche éco-responsable. La formation initiale est le vecteur facilitant l'acquisition de comportements et l'adhésion à des valeurs de la démarche éco-responsable. Le professionnel de santé devient alors porteur de message et devient lui-même éducateur à la santé (Action 6).

Le projet pédagogique permet de formaliser l'organisation générale de la formation et les moyens pédagogiques utilisés. Il s'appuie sur les textes officiels relatifs à la formation et les éléments extérieurs influençant des choix pédagogiques pour que la formation soit en adéquation avec la qualification et les compétences attendues.

C'est un outil de travail pour tous les acteurs de la formation. Il décline nos valeurs et notre conception de la formation initiale. Il est le fil conducteur de l'accompagnement du futur professionnel dans un parcours individualisé afin qu'il construise les compétences nécessaires à l'exercice aide-soignant.

La formation initiale représente le socle de la professionnalisation dont la finalité est de former un professionnel compétent pour l'exercice de sa future fonction. Il s'agit d'un parcours visant à l'acquisition de connaissances, de capacités techniques et d'attitude.

L'élève est acteur de sa propre construction en tant que futur professionnel de santé. Elle nécessite un engagement personnel dans son processus d'évolution tout au long de sa formation.

La professionnalisation de l'élève ne peut se concevoir sans un partenariat fort avec les terrains de stage assurant le principe de l'alternance, pour donner à l'élève la possibilité de vivre la diversité des situations de soins. Le potentiel de stage pour les élèves sur la Creuse et les départements limitrophes nous assure la contribution des professionnels à l'accompagnement des élèves.

Ce processus de professionnalisation amène l'élève à devenir un professionnel autonome, responsable qui développe une éthique professionnelle à partir de valeurs du prendre soin. C'est un professionnel apte à faire des liens, à travailler en interdisciplinarité avec d'autres professionnels, à former ses pairs (culture, identité, compétence) et à développer l'art du prendre soin.

CHAPITRE I :

L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE DU CENTRE HOSPITALIER DE GUERET

I. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé de Guéret au préalable implanté en centre-ville, intègre ses locaux actuels en 1977, dans un environnement verdoyant, à proximité du Centre Hospitalier de Guéret.

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé est le seul du département de la Creuse. C'est un service du Centre Hospitalier de Guéret

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé assure les missions suivantes :

- formation initiale des infirmiers,
- formation initiale des aides-soignants,
- formation continue,
- préparation aux concours A.S. et I.D.E. en collaboration avec le GRETA Creuse,
- accueil des étudiants cadres de santé.

Actuellement, l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé est agréé pour une capacité de :

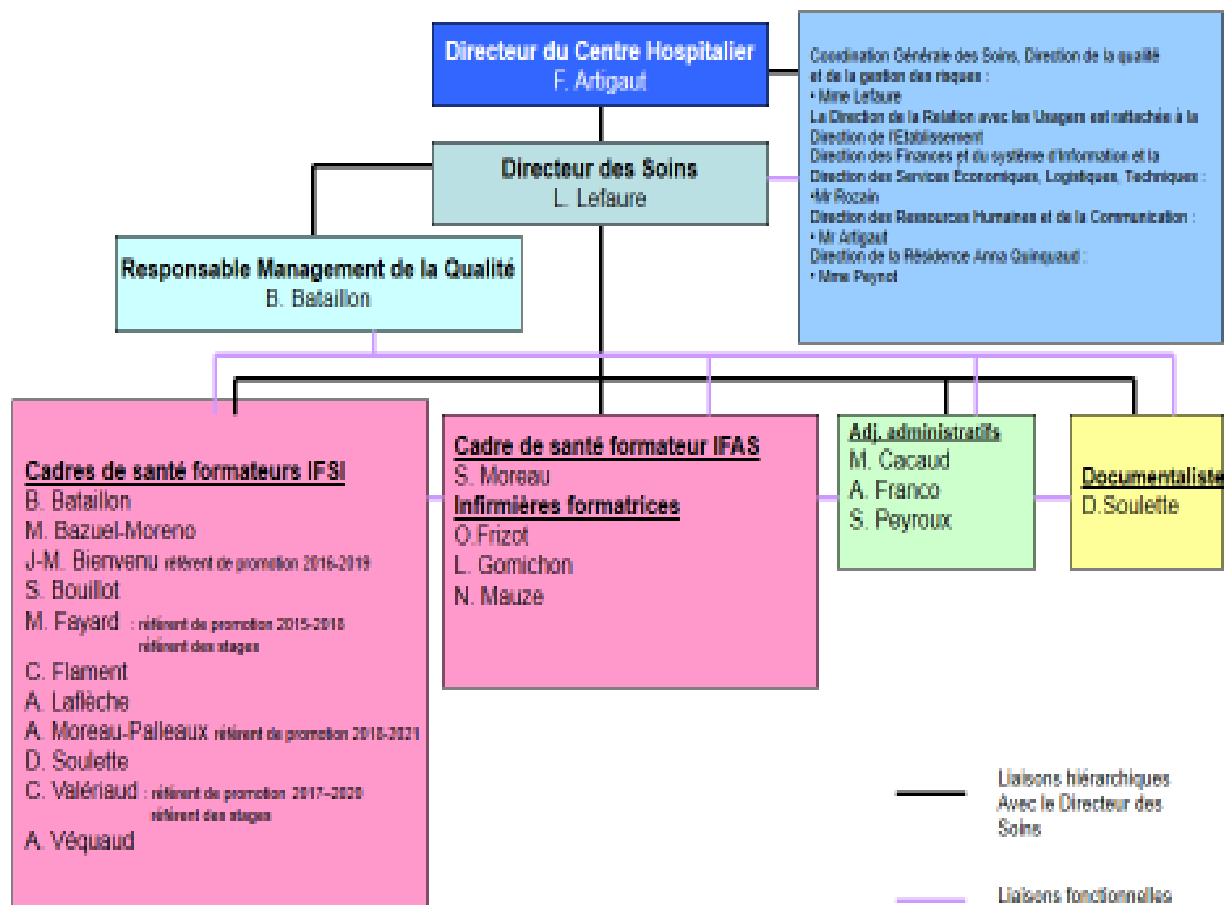
- * 81 étudiants par promotion à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers,
- * 80 élèves aides-soignants en cursus complet à l'Institut de Formation d'Aides-Soignants,
- * 20 élèves aides-soignants en cursus partiel (auxiliaires de vie sociale ou aides à domicile, ambulanciers, assistantes de vie aux familles, aides médico-psychologiques, auxiliaires de vie sociale, validation des acquis de l'expérience), et élèves revalidants.

Au-delà de ses missions de formation des futurs professionnels de la santé, filière paramédicale, l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé est un réel lieu de rencontres, d'échanges pluri-professionnels entre les étudiants, les élèves aides-soignants, les infirmiers et les formateurs mais aussi avec les unités de soins, les intervenants extérieurs (professionnels, tuteurs et référents de stage, usagers du système de santé, associations...).

Aller à la rencontre des autres, s'exprimer et être à l'écoute sont des principes à acquérir pour apprendre «le travailler ensemble». L'Institut soucieux de faciliter le lien entre élèves et futurs recruteurs organise une journée «job-dating».

II. L'ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE :

ORGANIGRAMME DE L'IFMS DU CH GUERET



1

V14

III. LA DEMARCHE QUALITE :

Depuis 2013, l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé est engagé dans une démarche qualité et de certification ISO 9001. La politique qualité est formalisée au travers du manuel qualité et d'un plan pluriannuel d'amélioration de la qualité. Chaque année, l'Institut fait l'objet d'un audit externe par la société AFNOR. En juin 2017, l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé est certifié ISO 9001 V2015 pour un cycle de trois ans. Un audit de surveillance a lieu tous les ans au mois de juin.



Certificat

Certificate

N° 2014/59174.3

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

INSTITUT DE FORMATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GUERET

pour les activités suivantes :
for the following activities:

REALISATION DE FORMATIONS AUX METIERS DE SANTE, IFSI et IFAS, ET CONCEPTION ET
REALISATION DE FORMATIONS CONTINUES POUR LES PERSONNELS DE SANTE.
PROVISION OF HEALTH, NURSE (IFSI) AND NURSING AUXILIARY (IFAS) TRAINING COURSES;
DESIGN AND PROVISION OF CONTINUING TRAINING FOR HEALTH STAFF.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

26 CHEMIN DES AMOUREUX CENTRE HOSPITALIER FR-23011 GUERET CEDEX

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2017-06-25

Jusqu'au
until

2020-06-24

Organisme certificateur / Certification body : AFNOR Certification
11, rue Francis de Pressensé 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex

Accréditation COFRAC n°4-0001, Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n°4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark



AFNOR is a full member of the IQNet network / AFNOR est membre à part entière du réseau IQNet

<https://certificats-attestations.afnor.org/certification=100992114652>

12/07/2017

IV.1. LES MOYENS HUMAINS :

La Direction de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé est assurée par le Directeur des Soins, membre de l'équipe de Direction du Centre Hospitalier.

Le Directeur des Soins de l'Institut est responsable :

- de la conception du projet pédagogique,
- de l'organisation de la formation initiale, préparatoire et continue,
- de l'organisation de l'enseignement théorique et clinique,
- du contrôle des études,
- de l'animation et de l'encadrement des formateurs,
- des activités de recherche au sein de l'Institut,
- du fonctionnement général de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé incluant la gestion administrative et financière.

L'équipe de formateurs de l'IFAS est composée de 3 infirmières et de 1 cadre de santé.

Elle participe à :

- l'élaboration du projet pédagogique,
- l'enseignement théorique et clinique,
- l'évaluation continue des élèves,
- la réalisation d'audits de certification dans le cadre de la démarche qualité et de certification.

Sous la responsabilité du Directeur des Soins de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé, elles :

- met en application le projet pédagogique,
- organise et met en place le programme de formation,
- prépare les objectifs pédagogiques,
- assure le suivi pédagogique des élèves,
- élabore et met en place les moyens d'évaluation,
- participe au concours d'admission et aux épreuves du diplôme d'Etat d'aide-soignant,
- anime et favorise les échanges entre les élèves,
- permet la prise de recul indispensable à l'amélioration des pratiques professionnelles,
- accompagne les apprenants pour devenir des professionnels de la santé compétents et responsables,
- organise les stages dans les structures de santé,
- travaille en partenariat avec les acteurs du terrain,
- contribue à l'amélioration continue de la qualité.

Les secrétaires, au nombre de 3, assurent l'accueil, la gestion administrative et logistique de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé.

Les services prestataires : l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé travaille en étroite collaboration avec : la Direction des Ressources Humaines, les services financiers, la blanchisserie, le service informatique, la pharmacie, le service Biomédical, les services techniques du Centre Hospitalier de Guéret.

IV.2. LES MOYENS MATERIELS :

Dès la rentrée 2018, l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé utilisera un logiciel métier pour la gestion du dossier de l'élève et pour la planification des enseignements et des stages (Action 3).

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé dispose de :

- 9 salles de cours ou de TD,
- 1 salle de travaux pratiques dotée de matériel d'apprentissage (mannequins),
- 1 salle de simulation en santé équipée de matériel en vue de former les élèves à l'aide de simulateur de vieillissement et de simulateurs de haute-fidélité.
- 1 centre de documentation et d'information doté de matériel informatique,
- 1 amphithéâtre équipé d'un système de visioconférence,
- matériel audio-visuel (vidéoprojecteurs, rétroprojecteurs, télévisions, lecteurs CD et cassettes vidéo...) pouvant être utilisé dans toutes les salles de cours,
- 2 zones de détente équipées avec possibilité pour les élèves de prendre leurs collations (2 réfrigérateurs, 2 fours micro-ondes, des distributeurs de boissons, téléviseur...),
- 1 zone de détente pour les formateurs,
- le secrétariat est organisé avec un bureau accueil et de 2 bureaux de gestion administrative et de gestion de RDV,
- chaque formateur dispose d'un bureau,
- des locaux techniques sont réservés aux agents d'entretiens,
- des sanitaires sont disponibles sur chaque étage,

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une inter-professionnalité.

I. LES CONCEPTIONS DE LA FORMATION :

La formation est basée sur un **engagement** entre plusieurs acteurs :

- l'Institution,
- l'élève,
- le formateur,
- les professionnels de santé.

Cet engagement s'ancre dans un processus d'apprentissage reposant sur **l'alternance**.

L'INSTITUTION :

Elle est garante des modalités d'application du programme officiel dans le respect du cadre réglementaire.

A l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé, l'élève bénéficie d'un apport de connaissances. Il développe des capacités et des compétences. C'est un **lieu de réflexion, un lieu d'accompagnement et d'évaluation**.

Les valeurs de l'Institut sont partagées par l'ensemble de l'équipe. Elles sont cohérentes avec les valeurs des professionnels de santé : **Le respect, la solidarité, le sens de la responsabilité et la rigueur**.

La formation permet la préparation progressive à l'exercice du métier d'aide-soignant. Elle développe chez l'élève sa **conscience professionnelle**, son sens des **responsabilités**, ses capacités de **collaboration** lui permettant d'agir efficacement dans les situations professionnelles.

L'ELEVE :

La formation d'aide-soignant est une formation d'**adulte** apportant les compétences nécessaires à l'exercice de cette fonction. Le principe de la formation par l'alternance permet à l'élève de construire son propre **processus de professionnalisation**.

A son arrivée, l'élève est porteur d'un **projet personnel**. Celui-ci est riche de son histoire, de ses valeurs, de ses motivations, de ses représentations et de ses aptitudes.

Ce projet évolue vers un **projet de formation** qui se construit au fur et à mesure des enseignements, des stages, des échanges entre les élèves et à partir de l'accompagnement des formateurs et des professionnels de terrain. Lors de ces apprentissages, l'élève construit son identité professionnelle. Ce cheminement est nécessaire pour être autonome et construire **son futur projet professionnel**.

L'élève s'engage à **acquérir les compétences professionnelles attendues et à respecter les règles et les valeurs institutionnelles et professionnelles**. Il est **acteur** de son apprentissage. Il s'implique dans la formation. Il est responsable du projet qu'il porte.

LE FORMATEUR :

C'est un **professionnel de santé chargé d'accompagner l'élève tout au long de son parcours de formation** :

- il est garant de la mise en œuvre des enseignements en s'appuyant sur les textes réglementaires,
- il fait appel à des professionnels de terrain pour concrétiser les enseignements,
- il possède des compétences et des expertises spécifiques,
- il s'adapte aux évolutions professionnelles par la réactualisation de ses connaissances dans le cadre de la formation continue et du DPC,
- chaque formateur est référent et /ou co-référent d'un module de formation.

Afin de permettre une pédagogie active et actuelle, le formateur sera dans une dynamique créative, innovante et réflexive (capacités d'adaptation, de réaction et d'écoute des apprenants, car les échanges avec les élèves sont sources d'enrichissement pour les formateurs) (Action 5).

Les pratiques de l'évaluation sont incontournables pour s'assurer de l'acquisition des savoirs, des compétences et du savoir être professionnel en institut et en stages. Toute situation est objet d'évaluation et utile à la construction professionnelle de l'élève.

LES PROFESSIONNELS DE SANTE :

- Ce sont des cadres de santé, des infirmiers, des aides-soignants, qui ont pour mission de tutorer et d'encadrer les élèves sur les lieux de stages.
- Leur rôle est d'accompagner l'élève et d'évaluer leurs compétences, lors de la mise en œuvre des enseignements théoriques

II. LES MODALITES D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION :

A la fin de la formation, l'élève aide-soignant doit, auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes, et ce en collaboration avec l'infirmier(e), être capable :

- d'assurer des soins de qualité en mettant en œuvre les savoir-faire acquis au cours de l'année en regard de chaque compétence,
- de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité,
- de travailler dans une équipe pluri-professionnelle en milieu hospitalier ou extra-hospitalier.

Le principe de l'apprentissage est une **démarche personnelle**. La **motivation et l'implication sont des éléments essentiels**.

II.1. LES MODALITES PEDAGOGIQUES :

Les moyens pédagogiques sont diversifiés : cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupes, situations d'apprentissage, suivi pédagogique. L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé sera amené à développer des outils numériques tels que plateformes d'enseignement à distance, pour actualiser de nouvelles modalités.

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé et le Centre Hospitalier de Guéret sont partenaires pour la création du centre de **simulation en santé**. Cet outil innovant apportera à l'Institut un nouveau moyen pédagogique. En effet selon le rapport de mission HAS de 2012 «état de l'art en matière de simulation dans le domaine de la santé», il est mis en évidence l'intérêt de la simulation dans le domaine des pratiques, la gestion des risques et l'évaluation. La simulation permet de réaliser, de s'exercer à des situations cliniques diverses amenant l'élève à être acteur, observateur et critique

de sa propre pratique. La simulation permet d'augmenter l'opportunité d'expérimenter le travail en pluridisciplinarité. C'est également l'apprentissage vers la capacité future du professionnel à analyser sa propre pratique dans des situations d'évènements indésirables lors de son exercice professionnel (Action 1).

Le suivi pédagogique est un **support** de la formation : il permet un parcours individualisé et personnalisé, c'est-à-dire adapté au projet de l'élève, à son niveau d'apprentissage. Cet accompagnement tient compte de la progression de chacun dans sa manière d'acquérir les compétences. Le suivi pédagogique fait partie intégrante de la formation, il est assuré par les formateurs de l'IFAS, qui sont chacun référents d'un groupe d'élèves.

Il est réalisé :

- de manière collective (en groupe ou en promotion complète) :
 - pour définir le projet professionnel,
 - pour chaque départ en stage,
 - pour chaque retour de stage,

ou

- de manière individuelle :
 - planifié ou à la demande de l'élève ou du formateur,
 - ponctuellement sur le lieu de stage si cela est nécessaire.

Chaque rencontre donne lieu à un écrit consigné dans un dossier de suivi pédagogique personnel et informatisé.

II.2. L'ALTERNANCE :

La formation passe par l'**apprentissage et l'alternance** : enseignements et stages.

L'alternance permet l'intégration progressive des compétences à partir des situations d'apprentissage du terrain.

L'implication des professionnels sur les lieux de stage reste indispensable. (action 2)

II.3. LE PARCOURS DE STAGE :

Le stage est un lieu d'expérimentation, un lieu d'apprentissage qui permet l'articulation des savoirs théoriques et pratiques. L'élève y acquiert des compétences qui sont évaluées par les personnels de santé. Il y construit en partie son identité professionnelle.

Le stage est pour l'élève l'occasion :

- de découvrir les caractéristiques réelles du métier et de s'y confronter, c'est le cœur de l'alternance interactive de la formation et de la **professionnalisation**,
- d'acquérir des connaissances,
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles,
- de prendre des initiatives et des responsabilités progressivement sous la responsabilité de l'IDE,
- de confronter ses pratiques à celles des professionnels et de les questionner,
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences,
- de faire les liens entre théorie et pratique,
- de construire son identité professionnelle.

II.4. L'EVALUATION :

Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant s'obtient conformément à l'article 22 de l'arrêté du 15 mars 2010 après validation de l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

Chacune est acquise après validation des compétences en stage et des épreuves de différents types : écrites, orales, pratiques ou MSP selon le module¹ (Action 3).

III. DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION :

L'ensemble de la formation comprend **41 semaines soit 1435 heures d'enseignement théorique et clinique** en Institut de Formation et en stage, réparties comme suit :

- Enseignement en Institut de Formation : **17 semaines soit 595 heures.**
- Enseignement en stage clinique : **24 semaines soit 840 heures.**

Durant la formation, les élèves bénéficient de 3 semaines de congés. **La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.**

L'enseignement en IFAS et les stages cliniques sont organisés sur **la base de 35 heures par semaine.**

L'enseignement à l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé comprend :

- des cours,
- des travaux dirigés,
- des travaux de groupe,
- des séances d'apprentissages techniques et gestuels,
- des temps de suivi pédagogique,
- des visites documentaires.

Les stages cliniques sont organisés par l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé en collaboration avec les structures d'accueil. **Le planning de stage de l'élève sera transmis à l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé.**

IV. MODULES DE FORMATION ET STAGES :

IV.1. **Les Coursus Complets** :

Les modules de formation correspondent à l'acquisition des **huit compétences** du diplôme :

Module	Intitulé	Nb de semaines	Nb d'heures
Module 1	Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	4	140
Module 2	L'état clinique d'une personne	2	70
Module 3	Les soins	5	175
Module 4	Ergonomie	1	35
Module 5	Relation-Communication	2	70
Module 6	Hygiène des locaux hospitaliers	1	35
Module 7	Transmission des informations	1	35
Module 8	Organisation du travail	1	35

¹ Cf. : Annexes 1

Les stages sont des lieux d'échanges et de questionnement. Ils sont au nombre de 6 (**curus complet de formation**), de 140 heures chacun, soit 4 semaines. Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'Institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.

Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- service de court séjour : médecine
- service de court séjour : chirurgie
- service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées
- service de santé mentale ou service de psychiatrie
- secteur extra-hospitalier
- structure optionnelle.

Sur l'ensemble des stages cliniques, un stage dans une structure d'accueil pour personnes âgées est obligatoire. Le stage dans une structure optionnelle est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève, en accord avec l'équipe pédagogique. Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'élève.

IV.2. Les Coursus Partiels : dispenses de formation et VAE

A - Auxiliaires de vie sociale, aide à domicile, assistant de vie aux familles, ambulanciers, auxiliaire de puériculture, aide médico-psychologique, VAE :

Lorsque **le cursus est réalisé partiellement**, la formation s'effectue par unité de formation. Celle-ci correspond à un module d'enseignement théorique et, pour six modules sur huit, un stage clinique qui lui est rattaché.

UNITES DE FORMATION	MODULES DE FORMATION	STAGES CLINIQUES
UNITE 1	Module 1 : 4 semaines	4 semaines
UNITE 2	Module 2 : 2 semaines	4 semaines
UNITE 3	Module 3 : 5 semaines	8 semaines
UNITE 4	Module 4 : 1 semaine	2 semaines
UNITE 5	Module 5 : 2 semaines	4 semaines
UNITE 6	Module 6 : 1 semaine	2 semaines
UNITE 7	Module 7 : 1 semaine	Pas de stage
UNITE 8	Module 8 : 1 semaine	Pas de stage
TOTAL	17 semaines	24 semaines

Les lieux de stage sont choisis en fonction des objectifs d'acquisition de la compétence et planifiés par le Directeur des Soins en concertation avec les formateurs et les professionnels responsables de l'encadrement des élèves sur le lieu de stage. Le département de la Creuse offre des terrains de stage diversifiés répondant aux exigences du programme.

1) Enseignement théorique :

Il est assuré par :

- les formateurs permanents de l'I.F.A.S,
- des formateurs de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers,
- des professionnels de la santé : cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, diététiciens, psychologues, médecins.
- toute personne qualifiée dans la discipline traitée.

2) Enseignement clinique :

- les stages s'effectuent dans des secteurs d'activités hospitaliers ou extra-hospitaliers,
- l'enseignement clinique est assuré par du personnel diplômé qui prépare progressivement l'apprenant à l'exercice de sa fonction.

L'organisation pédagogique permet la **progression dans les apprentissages et la posture professionnelle attendue.**

B - Titulaires du baccalauréat professionnel «Accompagnement Soins Services à la Personne» (ASSP) ou «Services Aux Personnes et Aux Territoires» (SAPAT) :

La formation s'effectue comme suit :

Les personnes titulaires du BAC PRO ASSP doivent suivre les **modules de formation 2, 3 et 5** et effectuer **douze semaines de stage** pendant lesquelles sont évaluées l'ensemble des compétences correspondant aux modules de formation à valider par les élèves. Les stages sont réalisés en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. **Au minimum un stage se déroule dans un établissement de santé en unité de court séjour.**

Module	Intitulé	Nb de semaines	Nb d'heures
Module 2	L'état clinique d'une personne	2	70
Module 3	Les soins	5	175
Module 5	Relation Communication	2	70

UNITES DE FORMATION	MODULES DE FORMATION	STAGES CLINIQUES
UNITE 2	Module 2 : 2 semaines	4 semaines
UNITE 3	Module 3 : 5 semaines	4 semaines
UNITE 5	Module 5 : 2 semaines	4 semaines
TOTAL	9 semaines	12 semaines

Les personnes titulaires du BAC PRO SAPAT doivent suivre les **modules de formation 2, 3, 5 et 6** et effectuer **quatorze semaines de stage** pendant lesquelles sont évaluées l'ensemble des compétences correspondant aux modules de formation à valider par les élèves. Les stages sont réalisés en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. **Au minimum deux stages se déroulent en établissement de santé dont un en unité de court séjour.**

Les stages au nombre de trois permettent d'acquérir toutes les compétences attendues.

Module	Intitulé	Nb de semaines	Nb d'heures
Module 2	L'état clinique d'une personne	2	70
Module 3	Les soins	5	175
Module 5	Relation Communication	2	70
Module 6	Hygiène des locaux hospitaliers	1	35

UNITES DE FORMATION	MODULES DE FORMATION	STAGES CLINIQUES
UNITE 2	Module 2 : 2 semaines	4 semaines
UNITE 3	Module 3 : 5 semaines	4 semaines
UNITE 5	Module 5 : 2 semaines	4 semaines
UNITE 6	Module 6 : 1 semaine	2 semaines
TOTAL	10 semaines	14 semaines

FOCUS SUR LES ENSEIGNEMENTS

L'IFAS de Guéret s'inscrit dans une dynamique orientée vers le futur, pour répondre aux enjeux qui se profilent en matière de formation des professionnels de santé.

L'IFAS mesurant la nécessité d'innover en terme de méthodes pédagogiques des enseignements spécifiques ont été mis en place au niveau de chaque module de formation.

Module 1 :

La protection de l'environnement représente un enjeu majeur pour les générations futures. Afin de respecter son engagement à former des professionnels adoptant un comportement éco-responsable, l'IFAS s'est donné comme objectif d'apporter des connaissances aux élèves en matière de nuisances environnementales..

Des enseignements sont donc dispensés par un professionnel expert dans ce domaine. Une illustration concrète de cette nouvelle approche du soin, par le témoignage du service de maternité du Centre Hospitalier de Guéret, qui est inscrit dans cette démarche, fait l'objet d'une intervention.

Nous avons choisi d'illustrer ce thème sous forme d'échanges, afin de faire prendre conscience aux futurs professionnels que des applications concrètes du Développement Durable, sont possibles dans l'exercice du travail au quotidien.

- objectif de l'enseignement : permettre à l'élève d'acquérir un comportement éco-responsable,
- méthode pédagogique : cours dispensé par un professionnel expert dans le domaine de l'environnement, échanges avec des professionnels de terrain,
- objectifs de la méthode : avoir connaissance des nuisances environnementales et identifier les conduites à tenir.

En Europe, le nombre des personnes âgées augmente régulièrement. Le département de la Creuse est particulièrement concerné par la problématique du vieillissement.

Il est donc nécessaire de former les élèves, à prendre en charge les besoins spécifiques de cette population, l'objectif étant d'adapter l'accompagnement de ces personnes en perte d'autonomie.

Pour cela des ateliers de simulation avec mises en situation, se pratiquent sur l'IFAS grâce à l'acquisition d'un simulateur du vieillissement.

Ces méthodes pédagogiques permettent aux apprenants de comprendre le ressenti des personnes âgées et de mesurer leurs difficultés dans les gestes de la vie quotidienne.

- objectif de l'enseignement : adapter l'accompagnement d'une personne porteuse d'un handicap,
- méthode pédagogique : ateliers de simulations du handicap sensori-moteur,
- objectif de la méthode : intégrer des savoirs faire spécifiques à partir de mises en situation.

Module 2 :

La profession d'aide-soignant qui voit ses responsabilités et ses compétences évoluer, doit s'adapter aux besoins de la société. Pour permettre aux élèves de faire face à des situations spécifiques et de les conforter dans la prise d'initiatives, ils sont mis dans des situations très proches de la réalité.

Durant la formation, des ateliers en groupes restreints vont leur permettre d'observer et de mesurer les paramètres vitaux chez l'adulte. Cette intégration de connaissances par l'intermédiaire de travaux dirigés, va faciliter la découverte du matériel médical adapté à ces pratiques de soins.

- objectif de l'enseignement : observer et mesurer les paramètres vitaux chez l'adulte,
- méthode pédagogique : mises en situations en groupes restreints, avec utilisation du matériel médical spécifique,
- objectif de la méthode : intégrer des connaissances à partir de pratiques de soins très proches de la réalité.

Module 3 :

Le module 3 s'intitule « Les Soins ». Il représente le module « cœur de métier » de la formation des aides-soignants. Son évaluation se fait sous forme d'une épreuve pratique en situation réelle sur un lieu de stage. C'est pourquoi l'équipe a choisi de faire appel à des intervenants qualifiés aux compétences diverses en lien avec les pathologies enseignées dans ce module.

- objectif de l'enseignement : réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne.

- méthode pédagogique : cours pratiques sur savoir-faire soignant (réfection de lits, lavages de mains, toilettes...) en groupes.
- objectif de la méthode : faciliter l'intégration des techniques de soins par des mises en situation très proches de la réalité

Un suivi régulier de ces connaissances sous forme de quiz est mis en place dès la rentrée 2018/2019.

Module 4 :

Dans son exercice professionnel au quotidien, l'aide-soignant doit prendre en charge des personnes à mobilité réduite. Les troubles musculo-squelettiques et les problèmes de mal de dos sont une cause importante de maladie professionnelle. La formation initiale se doit d'apprendre à l'élève aide-soignant le bon usage des techniques de manutention lors des mobilisations de patients

Dans le cadre de la gestion des risques liés aux problèmes physiques, les formatrices ont donc choisi de faire réfléchir les élèves à partir de leurs propres erreurs.

Pour cela, une méthode pédagogique sert de support à la compréhension du fonctionnement de l'appareil locomoteur, qui permet d'identifier les situations à risque et intégrer les bonnes postures.

- objectif de l'enseignement : utiliser les techniques de manutention et les règles de sécurité pour mobiliser et installer les personnes,
- méthode pédagogique : utilisation de support vidéo,
- objectifs de la méthode : comprendre le fonctionnement de l'appareil locomoteur, identifier les situations à risques et intégrer les bonnes postures en se mettant en situation.

Module 5 :

La communication est au cœur des relations humaines. Elle est prépondérante dans toute situation de soin.

C'est à partir de son sens de l'observation, de son écoute et de sa posture que le soignant pourra assurer une prise en charge optimale de la personne.

C'est entre autre par l'intermédiaire d'ateliers, que l'IFAS a choisi d'enseigner cette discipline.

Cette méthode pédagogique, plus interactive qu'un enseignement classique, permet d'intégrer des notions parfois complexes, comme la signification de la gestuelle, du regard, de la parole, du toucher.

- objectif de l'enseignement : savoir transmettre un message, en connaître les limites,
- méthode pédagogique : jeux de rôles en petits groupes,
- objectif de la méthode : intégrer la notion de «Communication» d'une manière ludique.

La bientraitance et les pratiques éthiques font partie des valeurs et codes de conduite fondamentaux des professions soignantes. Le Centre Hospitalier de Guéret qui s'inscrit dans ces valeurs, et ces pratiques du prendre soin, a mis en place une formation institutionnelle sur le thème de l'humanité.

Pour comprendre et appliquer ces concepts, des ateliers de toucher-massage sont dispensés auprès des élèves. Ceci leur permet d'intégrer des notions comme «La perception de l'autre à travers le toucher» et de pouvoir apprécier la dimension de l'humanité dans la relation aidante.

- objectif de l'enseignement : comprendre et appliquer le concept d'humanité,
- méthode pédagogique : ateliers toucher-massage en petits groupes,
- objectif de la méthode : appliquer la bientraitance dans la relation à l'autre, percevoir «l'autre» à travers le toucher.

Module 6 :

L'importance des protocoles et le respect des règles d'hygiène à appliquer dans les structures médico-sociales n'est plus à démontrer. La personne qui s'engage dans une profession soignante doit apprendre ces principes fondamentaux, qui permettent notamment de lutter contre les infections nosocomiales..

Afin de faciliter l'intégration de ces connaissances l'IFAS a choisi la simulation comme support pédagogique. C'est à partir de l'observation, de l'analyse et de la reproduction de ces pratiques en situation presque réelle, que les élèves vont intégrer ces principes.

- objectif de l'enseignement : utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.
- méthode pédagogique : simulation de l'entretien d'une chambre par les professionnels de terrain
- objectif de la méthode : utiliser les techniques de nettoyage appropriées, en appliquant les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité.

Module 7 :

L'outil numérique et ses applications au quotidien se sont développés de façon considérable ces dernières années. Dans le domaine de la santé, l'informatisation des dossiers permet de rechercher et de traiter les informations pour assurer la continuité des soins.

L'IFAS a choisi de faire intervenir des professionnels de santé, dès la formation initiale, pour faire découvrir les logiciels utilisés dans les structures de soins.

Ces apports de connaissance vont permettre à l'élève de se familiariser avec ces nouveaux outils et faciliter ainsi leur mise en application pendant les stages.

- objectif de l'enseignement : rechercher et traiter les informations pour assurer la continuité des soins,
- méthode pédagogique : interventions des professionnels et présentation des logiciels utilisés dans les structures de soins,
- objectif de la méthode : découvrir l'application des outils numériques dans le domaine de la santé par des exemples concrets.

Module 8 :

Le monde de la santé est en constante évolution et les services de soins sont porteurs de nombreux projets d'équipe. Les futurs professionnels devront s'adapter et contribuer à ces changements.

Ainsi il nous a paru important de sensibiliser et d'initier les élèves à la méthode projet. Nous avons donc inclus une initiation à cette démarche en lien avec différents modules.

A partir d'un thème choisi par les élèves, ils organisent et mettent en place un projet de promotion. L'objectif étant de surmonter les difficultés du travail en équipe et de développer le sens des responsabilités.

Ces dernières années, plusieurs projets ont vu le jour comme : une collecte de vêtements au profit de la Croix Rouge, une marche solidaire en faveur de la Ligue contre le Cancer, une participation à une brocante au profit d'une association contre les maladies lysosomales, ou des conseils pour les futurs promotions, sous forme d'écrits humoristiques, affichés sur notre site Internet.

Cette initiative est reconduite tous les ans et rencontre un vif succès auprès des élèves.

- objectif de l'enseignement : mettre en place une organisation pour faire aboutir un projet de promotion,
- méthode pédagogique : organisation définie et mise en place par les élèves par l'intermédiaire de travaux de groupe,

- objectifs de la méthode : prendre conscience de la difficulté à se fédérer autour d'un projet commun et développer son sens de l'organisation.

Ces deux derniers modules sont l'occasion de favoriser la créativité par l'élaboration de supports de communication pouvant être diffusés sur site Internet ou dans la presse régionale et professionnelle.

V. LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE :

Les élèves bénéficient en ville :

- d'un réseau de bus Agglo'BUS,
- d'un point d'information,
- d'un accès à la médiathèque municipale de Guéret,

Les élèves disposent à l'Institut :

- d'un salon de détente avec téléviseur, fours à micro-ondes,...
- de distributeurs de boissons et de friandises,
- des prestations offertes par le Centre Hospitalier (blanchisserie, self, amicale,...),
- d'un temps d'échange entre les différentes promotions : Conseil de la Vie Étudiante,
- d'un accès Internet gratuit au CDI
- d'un Centre de Documentation et d'Information.-
- d'un atelier massage minute assis, en lien avec la qualité de vie au travail

VI. LES INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE :

Afin de répondre aux exigences de la démarche qualité en formation professionnelle initiale et dans le cadre de notre engagement dans la politique qualité ISO 9001, l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du Centre Hospitalier de Guéret a mis en œuvre les indicateurs suivants:

- les indicateurs quantitatifs en lien avec la démarche qualité :
 - Taux de réussite au Diplôme d'État,
 - Taux de réussite des Unités de Formation,
 - Suivi du taux de validation des compétences en stage,
 - Taux d'abandon et d'interruption en cours de formation,
 - Taux de satisfaction des élèves concernant l'IFAS,
 - Taux de satisfaction des élèves concernant les lieux de stages,
 - Taux de recrutement des élèves (évaluation à la sortie de formation, 9 mois).

VII. LES AXES DE PROGRES : OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS

	OBJECTIFS	ACTIONS	DELAIS
1	Utilisation de la simulation en santé	Identifier l scénario de simulation à travailler en équipe pédagogique IFAS	2018/2019
2	Le lien entre IFAS et les terrains de stage	Organiser deux réunions annuelles avec les référents de stage	Avant fin 2018 et chaque année
3	Utilisation du nouveau logiciel Win IFSI (BL scolarité et BL planification)	Suite à la formation utilisateur, appropriation de l'outil par chaque formateur	Septembre 2018
4	Anticiper la réforme de réingénierie de la formation AS	Participer aux réunions et congrès des associations professionnelles	Pluri-annuelles
		Prévoir dans le cadre de la formation continue, une formation adaptée à cette évolution	A définir en fonction de l'actualité du sujet
5	Créer une polyvalence des formateurs sur les modules de formations	Redéfinir l'attribution et la durée de référence des modules ainsi que la répartition de la gestion entre référent et co-référent	A chaque rentrée scolaire
6	Développer chez le futur professionnel des comportements écoresponsables	Poursuite de la sensibilisation à la démarche développement durable	2018/2019
7	Dans le cadre de l'inter professionnalité, mettre en place des enseignements communs IFSI et IFAS	Identifier les enseignements spécifiques à partager : toilette, éthique, manutention, ateliers toucher massage	2018/2019
8	S'inscrire dans un processus de développement des outils numériques	Poursuite de la numérisation des enseignements sous forme de power point	2018/2019

CONCLUSION

Le projet pédagogique des élèves Aides-Soignants de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du Centre Hospitalier de Guéret est un outil de référence pour tous les partenaires de la formation. Il sera amené à évoluer en fonction des nouvelles orientations prises sur la future réingénierie de la formation aide-soignante et des politiques de santé.

Il est aussi un instrument d'harmonisation des pratiques pédagogiques. Il met en évidence des objectifs et les choix qui vont alimenter l'ensemble de la formation.

Le travail en partenariat avec tous les acteurs de la formation est le socle incontournable à la mise en œuvre du projet pédagogique dont la garantie est d'**accompagner** le futur professionnel dans un parcours de formation individualisé dans un contrat alliant confiance, partage et communication.

ANNEXE

ANNEXE 1 :

Modalités d'évaluation et de validation des modules de formation

**INSTITUT DE FORMATION
AUX METIERS DE LA SANTE**

26 chemin des Amoureux
23000 GUERET

**TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES D'EVALUATION ET DE
VALIDATION DES MODULES DE FORMATION**

Modules	Epreuves	Modalités Complémentaires	Notation	Conditions de validation du module
1	Une épreuve écrite en deux parties : <ul style="list-style-type: none"> . une série de questions (QROC et/ou QCM) . un cas clinique et Une épreuve de MSP avec prise en charge d'une personne	Durée : 2 heures. Epreuve anonyme.	Sur 20 points : <ul style="list-style-type: none"> . questions sur 8 points . cas clinique sur 12 points Sur 20 points : <ul style="list-style-type: none"> . participation DDS sur 8 points . réalisation du ou des soins sur 12 points 	Obtenir une note égale ou supérieure à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves sans note inférieure à 8 sur 20 à l'une d'entre elles.
2	Une épreuve écrite : <ul style="list-style-type: none"> . une série de questions (QROC et/ou QCM) 	Durée : 1 heure 30 Epreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
3	Une épreuve de MSP avec prise en charge d'une personne		Sur 30 points : <ul style="list-style-type: none"> . participation DDS sur 10 points . réalisation du ou des soins sur 20 points 	<ul style="list-style-type: none"> . Obtenir une note égale ou supérieure à 15 sur 30 sans note inférieure à 8 sur 20 à la réalisation des soins. . Disposer de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou d'un équivalent reconnu par le ministère chargé de la santé.
4	Une épreuve pratique.	Organisée à l'Institut ou en structure de soins.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
5	Une épreuve écrite et orale : <ul style="list-style-type: none"> . formalisation sous forme d'un document écrit d'une situation relationnelle vécue en stage . argumentation orale du document 	Travail personnel. Durée de l'oral : 20 mn maximum.	Sur 20 points : <ul style="list-style-type: none"> . document écrit sur 12 points . argumentation orale sur 8 points 	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
6	Une épreuve écrite : <ul style="list-style-type: none"> . une série de questions (QROC et/ou QCM) 	Durée : 1 heure. Epreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
7	Une épreuve écrite ou orale: <ul style="list-style-type: none"> . un cas concret de transmission d'informations à réaliser à partir de la présentation de cas cliniques. 	Durée : 1 heure.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
8	Une épreuve écrite : <ul style="list-style-type: none"> . un cas concret présentant un contexte de travail. 	Durée : 1 heure. Epreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

BIBLIOGRAPHIE

TEXTES REGLEMENTAIRES

- Arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la VAE par l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

- Arrêté du 22 octobre 2005, relatif au « Diplôme Professionnel d'Etat d'Aide-Soignant ».

- Arrêté du 8 février 2007 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la «Formation conduisant au Diplôme Professionnel d'Aide-Soignant».

- Décret du 31 août 2007 relatif au «Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant».

- Arrêté du 30 novembre 2009 précisant l'arrêté du 22 octobre 2005.

- Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005.

- Rapport n°227-B juillet 2010 : Aide à l'identification des besoins de santé en région Limousin et dans ses territoires ; ORS du Limousin site : <http://www.ors.limousin.org>

- Arrêté du 28 septembre 2011 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005.

- Instruction n°DGOS/PF2/2013/383 du 19 novembre 2013 relative au développement de la simulation en santé.

- Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005.

- Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social